

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2021**

---

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 08 septembre 2021, s'est réuni en séance publique (retransmission en directe) **le mardi 14 septembre 2021 à 19 heures**, à l'Espace Charles VANEL, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

\* \* \* \* \*

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR, M. AUGUSTIN, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOUI, M. GIRARD, Mme POUILLAIN, Mme BREYSSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme PUNTEL, M. DURANCEAU, Mme BRATUN, M. MACHADO, M. RYBKA, Mme CLERC, M. BERNARD, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoir :

Mme BLANCHARD

Mme MOREAU

Mme DIKBAS

M. LEGEARD DAMILANO

à Mme NEILZ

à Mme BREYSSE

à Mme FENZAR

à M. JAHIER

M. le Maire déclare ouverte, à 18h03, la séance du Conseil Municipal.

Il est procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein de l'Assemblée Municipale.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité, M. WACHOWIAK, secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

**N°1 - CONSEIL MUNICIPAL - Installation de Mme Marie CLERC en remplacement de Mme Linda BELBOUAB, Conseillère Municipale**

**Le Conseil Municipal prend acte** de l'installation de Mme Marie CLERC candidate suivante de la liste « Lagny Poursuivons Ensemble ».

**N°2 - CONSEIL MUNICIPAL - Installation de M. Thomas BERNARD en remplacement de Mme Monique CAMAJ, Conseillère Municipale**

**Le Conseil Municipal prend acte** de l'installation de M. Thomas BERNARD candidat suivant de la liste « Lagny Poursuivons Ensemble ».

**N°3 - CONSEIL MUNICIPAL - Procès-verbal de la séance du 06 juillet 2021**

**Le Conseil Municipal adopte** le procès-verbal de la séance du 06 juillet 2021.

**Adopté à l'unanimité**

**N°4 - COMMUNICATION - Communication du Maire - Décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021 en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Conseil Municipal prend acte** des décisions signées en vertu de la délibération n°3 du 06 avril 2021, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**N°5 – SECRETARIAT GÉNÉRAL – Election d'une Adjointe au Maire – Détermination du rang**

**Le Conseil Municipal approuve** le fait de conserver le même nombre d'adjoints, à savoir 11 adjoints au Maire, et **maintient** la nouvelle Adjointe au Maire au 9<sup>ème</sup> rang dans l'ordre du tableau.

**Adopté à l'unanimité**

**N°6 – SECRETARIAT GENERAL – Election d'une Adjointe au Maire**

**Le Conseil Municipal procède** à l'élection de la 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal a désigné trois assesseurs : Mme Nadine BREYSSE, M. Anthony MACHADO et M. Patrick JAHIER

**ELECTION DE LA 9EME ADJOINTE**

1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Bulletins blancs	7
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	18

Candidat : Mme Annick POUILLAIN  
Nombre de voix obtenues : 28

Mme Annick POUILLAIN a été proclamée 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et a été immédiatement installée.

Le poste de 11<sup>ème</sup> Adjointe au Maire étant devenu vacant, il est immédiatement pourvu dans les mêmes conditions, lors de la même séance.

### **ELECTION DE LA 11EME ADJOINTE**

#### 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	35
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Bulletins blancs	7
Nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	18

Candidat : Mme Nacera BRATUN  
Nombre de voix obtenues : 28

Mme Nacera BRATUN a été proclamée 11<sup>ème</sup> Adjointe au Maire au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et a été immédiatement installée.

### **N°7 - AFFAIRES FINANCIERES - Indemnités de fonction des élus municipaux**

**Le Conseil Municipal précise** que cette délibération annule et remplace la délibération n°13 du 9 mars 2021, **fixe** l'indemnité du maire à 2405,59 € correspondant 61,85% de l'indice brut terminal (90% autorisé), **prend note** que le taux est basé sur le montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, **fixe** l'indemnité des adjoints à 841,28 € correspondant 21,63 % de l'indice brut terminal (33% autorisé) et **fixe** l'indemnité des conseillers municipaux délégués à 330,60 € au vu de l'enveloppe globale autorisée

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**28 voix pour**

**7 voix contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

### **N°8 - AFFAIRES FINANCIERES - Indemnité de fonction des élus municipaux – Complément indemnitaire lié à la situation de la commune de Lagny-sur-Marne**

**Le Conseil Municipal précise** que cette délibération annule et remplace la délibération n°14 du 9 mars 2021, **décide** d'appliquer la majoration de 15% (barème de l'article R 2123-23 du CGCT) au titre des communes de chef-lieu de canton aux indemnités octroyées au maire et aux adjoints, **décide** d'appliquer la majoration au titre de la dotation de solidarité urbaine au maire et aux adjoints, **fixe** le montant global des indemnités de fonction au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués dans la limite de l'enveloppe budgétaire.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**28 voix pour**

**7 voix contre (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

#### **N°9 - CONSEIL MUNICIPAL - Désignation au sein des commissions municipales**

**Le Conseil Municipal désigne** Mme Marie CLERC dans les commissions municipales suivantes :

- Urbanisme et foncier
- Développement durable et transition écologique
- Sports

**Et désigne** M. Thomas BERNARD dans la commission municipale suivante :

- Urbanisme et foncier

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**28 voix pour**

**7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

#### **N°10 – CONSEIL MUNICIPAL - Désignation au sein des organismes extérieurs**

**Le Conseil Municipal désigne** Mme Marie CLERC dans les organismes suivants :

- Déléguée titulaire du SI CPRH
- Déléguée suppléante du SYMVEP

**Et désigne** M. Thomas BERNARD dans l'organisme suivant :

- Déléguée titulaire du SYMVEP

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**28 voix pour**

**7 abstentions (M. HELFER, M. LOPEZ, Mme CHAVANNE, M. FONTAINE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

#### **N°11 – INTERCOMMUNALITE – Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire**

**Le Conseil Municipal approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » annexés à la présente délibération ; **approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » pour élargir ses compétences facultatives à « la création, l'aménagement et la gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbain » ; **approuve** la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de « Marne et Gondoire » pour élargir ses compétences facultatives à « l'organisation et la gestion d'expositions avec les collections des musées du territoire » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; **autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération dans les délais requis.

**Adopté à la majorité des suffrages exprimés par :**

**32 voix pour**

**3 abstentions (M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE)**

**N°12 – AFFAIRES FINANCIERES – Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties**

**Le Conseil Municipal décide** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation, et **charge** M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

**Adopté à l'unanimité**

**N°13 - AFFAIRES SPORTIVES – Ecole multisports et stages sportifs – Tarifs**

**Le Conseil Municipal fixe** les tarifs tels que proposés pour les enfants dont la résidence est à l'extérieur de la ville mais dont les parents travaillent à Lagny-sur-Marne, **autorise** M. le Maire à signer tout document afférent, **abroge** la délibération n°17 du Conseil Municipal du 12 juin 2018.

**Adopté à l'unanimité**

**N°14 - AFFAIRES FINANCIERES - Périscolaire et activités de loisirs - Tarifs**

**Le Conseil Municipal fixe** les tarifs tels que proposés pour les enfants dont la résidence est à l'extérieur de la ville mais qui sont inscrits dans nos écoles publiques et dont les parents travaillent à Lagny-sur-Marne, **autorise** M. le Maire à signer tout document afférent, **abroge** la délibération n°17 du Conseil Municipal du 12 juin 2018.

**Adopté à l'unanimité**

Après avoir répondu aux questions des groupes minoritaires, la séance est levée à 20h29.